

Cependant, on peut aussi invoquer l'aspect social, comme je le ferais moi-même en qualité de libéral, soit que je n'aime pas un régime qui permet à un père de léguer à son fils une accumulation considérable de richesses alors que le bénéficiaire n'a rien fait pour participer à cette accumulation. Je ne voudrais pas voir une situation où de vastes sommes, avec le pouvoir et l'influence qui en découlent, pourraient passer d'une génération à l'autre sans une certaine réglementation.

• (9.50 p.m.)

Je pense qu'il se pose un problème particulier dans le cas spécial des fermes et des exploitations familiales. L'impôt sur les successions frappe peut-être injustement les entreprises familiales ou agricoles qui n'ont pas d'actif liquide. Ce problème peut être abordé de deux façons. On peut proposer d'évaluer les terres agricoles comme telles en songeant aux droits successoraux et non à la valeur commerciale réelle; si un jour ces terres sont affectées à d'autres fins on pourrait les frapper rétroactivement d'un impôt calculé d'après la valeur commerciale réelle. Cela présenterait certains désavantages. Cela pourrait conduire à une utilisation non rentable des terres si l'évaluation a été élevée, car on serait tenté peut-être de sacrifier leur utilisation optimale sous l'angle agricole, en faveur d'un usage plus attrayant du seul point de vue économique.

Ces méthodes pourraient aussi encourager bon nombre de propriétaires à se lancer dans l'agriculture simplement pour réduire leurs autres profits en opérant à perte, et l'imposition les y pousse. Le comité des finances sera le mieux placé pour étudier cette réforme fiscale, à la fin du printemps ou au cours de l'été. En réalité, la solution, en ce qui concerne les fermes familiales, est d'appliquer non pas une exemption de 50,000 dollars, mais de 100,000 dollars. Cette mesure devrait résoudre le problème des fermes familiales. Ces 100,000 dollars tiendraient compte de l'augmentation de la valeur de la propriété agricole depuis dix ans. C'est un chiffre équitable.

Cette deuxième méthode, qui est peut-être plus profitable, devrait être étudiée par le comité au printemps, quand la Chambre étudiera la réforme de tout le régime fiscal. Ce qu'il importe de reconnaître en ce moment,

[M. Roberts.]

comme il s'agit des masses de succession soumises à cette nouvelle mesure, c'est qu'elles seront moins taxées qu'elles ne l'étaient. Toutes les injustices ou imperfections relatives aux droits de succession ont été atténuées par les mesures progressistes prises par le ministre des Finances (M. Benson). Peut-être ne sommes-nous pas encore au bout du chemin, mais nous en sommes au moins aux deux tiers, grâce à cette mesure législative progressiste.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est dix heures?

M. Knowles: D'accord.

DÉLIBÉRATIONS SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion portant ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, étant censée avoir été présentée.

LA CONSOMMATION—L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ MIXTE DE LA STABILISATION DES PRIX

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, j'ai posé au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) la question suivante:

Le ministre peut-il nous dire quand le comité permanent mixte de la stabilité des prix, des revenus et de l'emploi sera établi?

La réponse du ministre, en cette occasion, a été vague. J'espère que ce soir il ne se contentera pas de me répondre que le comité mixte ne saurait être constitué avant l'établissement de la Commission des prix et des revenus. J'espère qu'il ne me dira pas cela, car je le sais déjà.

Ma question vise à accélérer l'établissement de la commission et du comité. Je sais qu'ils sont tous deux essentiels à la stabilité des prix et des revenus. Le Livre blanc du ministre sur la stabilité des prix, qui sera discuté par le comité mardi, a été déposé le 20 décembre dernier. Je sais également que cette idée n'était pas nouvelle alors. Chose curieuse, c'était deux ans jour pour jour après le dépôt du rapport provisoire du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur le crédit à la consommation et les prix, où l'on recommandait qu'un comité mixte soit formé en vue d'examiner la situation du consommateur et l'état de l'économie canadienne. On en parle depuis deux ans et on y a beaucoup réfléchi.